

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE

14, rue de Verdun 92500 RUEIL-MALMAISON

n°19 – janvier 2016

Tel : 01 47 52 17 17

E-Mail : sapf.francophonie@gmail.com - SITE internet : <http://www.poetes-francophonie.com>

Association loi 1901 – Cotisation annuelle : MEMBRE ACTIF : 20 € BIENFAITEUR : 50 € et plus

Le rôle des poètes ? Plus que jamais !

Doués d'intelligence, les hommes ? - Tant d'avancées scientifiques, technologiques pour tant de misère ! Tant de préjugés, de mauvaise foi et de crimes démontrant leur incapacité à s'organiser mieux que les abeilles ou les fourmis, mais surtout leur capacité à détruire leur propre espèce, et avec elle toutes les autres, et avec toutes les autres leur planète entière !

De quelle intelligence parle-t-on ? - De celle des joueurs d'échecs, qui savent prévoir dix ou quinze coups à l'avance ? Les parties qui se jouent à l'échelle mondiale deviennent incompréhensibles pour les gens du commun, parce que ceux-ci n'ont pas accès aux règles du jeu scrupuleusement cachées par les vrais puissants de ce monde, mais surtout qu'elles sont inviolables.

Cette situation, dont on déplore de jour en jour les effets dramatiques, mérite notre pleine réflexion et notre volonté d'agir de toute urgence pour au moins rétablir et crier des vérités essentielles. Car si nous ne maîtrisons plus le comment ni le pourquoi des causes de dérèglement de notre société humaine du XXIème siècle, nous pouvons au moins affirmer, en constatant les résultats négatifs, que la méthode, ou surtout les décisions prises sont extrêmement mauvaises.

Or, que manque-t-il, de toute évidence ? – D'abord, pour ce qui nous concerne, un peu de recul et d'imagination pour développer l'intuition première dont nous sommes capables, qui nous aiderait à comprendre ce qui est vraiment bon sur le plus long terme, ensuite une volonté d'écarter tout ce qui porte atteinte à la planète et fait entrave à l'esprit de paix que nous avons à entretenir pour le bien général. Or tout cela réclame un véritable effort d'élévation d'esprit !

Si les poètes savaient s'unir, c'est-à-dire oublier leur ego pour se comporter réellement en frères et sœurs d'une même mère nature, s'aimant et s'écoutant pour établir un dialogue constructif, ils devraient pouvoir retrouver leur place dans la société, car eux qui rêvent de « cité idéale » et s'avèrent plus clairvoyants qu'il n'y paraît, parviendraient à faire entendre leur voix à l'unisson, devenue puissante à cette condition.

En clair, osons le dire, si l'on se rit souvent de leurs pénibles envolées quand on devrait s'attrister de ce qu'ils dénoncent, nombre de poètes sont aussi responsables de cette moquerie. Une carence de modestie leur fait prêter le flanc au ridicule. Ceux-là font du tort à la « profession », qui réclame désormais rapidement une ambition collective et l'implication de chacun.

D'une façon générale, face au danger des divisions « tous azimuts » en notre époque périlleuse, nous avons un devoir de sérieuse réconciliation. Chacun aura sa place dans le bel ensemble qui avancera vers un but salvateur, dans la joie et non plus l'isolement stérile ou la jalousie pernicieuse.

Prouvons notre intelligence en démontrant que nous savons transformer nos intuitions en visions claires d'un futur où le bonheur ne passera que par une fraternité bien ancrée, capable de faire échec aux forces d'un mal profond, nourri entre autres par ceux qui n'ont de vue que sur la pointe de leurs chaussures !

Jean-Charles Dorge
Président de la SAPF

CONCOURS DE POÉSIE SAPF 2016

Le concours de poésie de la Société des Auteurs et Poètes de la Francophonie (SAPF) est né en 2008 avec la création du prix « Charles Le Quintrec », à la mort du grand poète breton. Ce prix a été remis pour la première fois à Cabourg, en juillet 2009. Les lauréats des Concours 2014 et 2015, entourés de leurs amis de la SAPF, ont été réunis le 15 novembre dernier dans les locaux de la Société des Poètes Français à Paris, pour partager dans la convivialité un grand moment poétique.

Un jury qualifié se réunit et porte une appréciation sur chacune des œuvres présentées, en notant en particulier la technique poétique, le style, la qualité de l'inspiration ainsi que l'originalité du texte.

Les résultats et les récompenses sont généralement remis à l'occasion d'une assemblée ou manifestation particulière annoncée dans le bulletin suivant. La présence des lauréats est requise.

Cinq prix seront décernés.

- Le prix « *Charles Le Quintrec* » pour la poésie classique.
- Le prix « *Claude Sorel* » pour la poésie libre et la prose poétique.
- Le prix « *Cécile Aubry* » pour les jeunes poètes (-20 ans) et les auteurs de poésie pour enfants ou de conte.
- Le prix « *Marceau Constantin* » récompensant les poèmes illustrés.
- Le prix spécial de poésie Néo-Classique

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 :

Le concours est ouvert à tous les écrivains, français ou étrangers, écrivant en langue française. Les envois seront à adresser à : **René Le Bars, 4 rue Camille Pelletan 92290 CHATENAY-MALABRY** avant le : **30 juin 2016**

ARTICLE 2 :

Le nombre d'envois n'est pas limité.

ARTICLE 3 :

Les textes seront dactylographiés en deux exemplaires et comporteront en haut et à droite de chaque page un code de deux lettres et deux chiffres (ex : AB 12) sans autre signe distinctif.

L'anonymat sera garanti.

Les coordonnées : nom, prénom, adresse, âge, tel, adresse courriel, seront jointes à l'envoi dans une enveloppe fermée portant uniquement le code.

ARTICLE 4 :

La participation est de 2€ par texte envoyé pour les adhérents de la SAPF, les participants au dernier FLORILÈGE ou ayant déjà publié un recueil aux Éditions de la SAPF. Avec un minimum de 4 €.

Les frais de participation sont fixés à 5 € par poème pour les autres candidats, qui devront joindre un chèque correspondant au nombre de poèmes, à l'ordre de la « SAPF ».

ARTICLE 5 :

Les manuscrits ne seront pas retournés aux concurrents.

ARTICLE 6 :

Le jury sera composé de personnalités qualifiées. Ses décisions seront sans appel. Le fait de concourir implique l'acceptation du règlement.

ARTICLE 7 :

Les résultats et la date de remise des prix seront publiés sur le site de la SAPF. Les concurrents souhaitant être informés par correspondance joindront deux enveloppes timbrées comportant leur adresse, suffisamment affranchies, dont une grande pour l'envoi éventuel du diplôme (tarif en vigueur pour 250 gr).

FLORILÈGE
des POÈTES FRANCOPHONES 2016
Envoyez-nous vos meilleurs textes... dès maintenant !

Depuis près de 60 ans, le club des Poètes Présents, présidé par le poète-éditeur Jean GRASSIN, qui fut à l'origine de la publication de plus de 1400 ouvrages et recueils (1958-2006), publiait le traditionnel SÉQUENCES, ouvrage de bibliothèque. Son successeur, Olivier FURON, qui l'avait aidé durant les dernières années et qu'il devait désigner quelques jours avant son décès, tint à poursuivre son œuvre en réalisant sous une autre appellation une Anthologie annuelle des Poètes depuis 2008. Le FLORILÈGE des POÈTES FRANCOPHONES, désormais perpétué par la SAPF, constitue par sa présentation et son contenu de qualité, un livre remarqué dans les meilleurs cercles de lecture. Les poètes y sont mis à l'honneur. Il comporte en outre des chroniques, articles divers et des illustrations.

Pour collaborer au prochain FLORILÈGE des Auteurs et Poètes de la Francophonie 2016, la DATE LIMITE d'envoi de vos textes est fixée au : 05 septembre 2016 (pour une parution vers le 05 décembre 2016). Il suffit de se conformer à la règle des 35 lignes maxi. par page y compris espaces entre les strophes (tenant compte que la 1ère page comprend déjà une notice bibliographique n'excédant pas une dizaine de lignes maximum, qui seront susceptibles d'être réduite à 5 lignes). Joindre une nouvelle photographie SVP.

Je souscris en conséquence à 1 **exemplaire** par page, soit.....**exemplaire (s)**.

Il est entendu que si ma collaboration n'est pas retenue, je désire (**raier mention inutile**) être intégralement remboursé de ma souscription ou maintenir ma souscription pour**exemplaire(s)**

FICHE SIGNALÉTIQUE

NOM, prénom..... NOM D'ÉCRIVAIN (PSEUDONYME)

ADRESSE..... Code Postal

VILLE :..... PAYS :

Adresse électronique : @..... Téléphone :

*Merci d'adresser vos textes **PAR COURRIEL*** en parallèle de l'envoi par la poste pour nous éviter d'avoir à les retaper, avec le risque de coquilles ! (*) Version numérisée en Times New Roman, taille 12. Joindre votre **NOTICE BIO-BIBLIOGRAPHIQUE** actualisée et votre **PHOTO d'identité, même ancienne** / accord pour publication : **OUI – NON** (y compris sur le site :*

Date et Lieu de naissance : Curriculum-vitae littéraire (et oeuvres publiées)

Bulletin de souscription

Je désire recevoir, à la parution du FLORILÈGE DES POÈTES FRANCOPHONES 2015

.....**Exemplaire(s) relié(s) correspondant (s) à ma collaboration.**

– 1 Exemplaire me donnant droit à une page, soit..... **50 €uros**

– 2 Exemplaires me donnant droit à deux pages, soit **100 €uros**

– 3 Exemplaires me donnant droit à trois pages, soit..... **145 €uros**

– 4 Exemplaires me donnant droit à quatre pages, soit ...**190 €uros**

A partir de 5 EXEMPLAIRES, le prix de la page a été fixé à 40 €uros.

J'adresse le montant de mon règlement, soit.....€uros + **20 €** (Cotisation annuelle à la SAPF obligatoire) de la manière suivante :

– Ci-joint, par chèque **bancaire** ou **postal** à l'ordre de **SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE (ou SAPF)** + 2 enveloppes pré-adressées et timbrées.

– Par virement **bancaire (nous prévenir par courriel)**, au compte de la SAPF : **IBAN = FR76 1027 8060 8600 0206 5660 157**

BIC = CMCIFR2A. N.B. Pour les correspondants de l'ÉTRANGER, il est indispensable que le chèque bancaire soit payable chez un correspondant français de votre banque. Si le chèque est payable à l'étranger, il faut prévoir le remboursement des frais d'encaissement à l'étranger. Le mieux pour eux étant de privilégier le règlement par virement.

Date et Signature

P.S Les frais postaux évoluant régulièrement, ils seront à régler **à réception des livres commandés.** Compte tenu que les textes doivent nous parvenir sous forme numérisée, supposés déjà contrôlés par vous et sans faute d'orthographe, et s'agissant d'un ouvrage collectif, **il n'y aura désormais plus de bon à tirer préalable**, afin notamment de pouvoir assurer les délais de parution. Merci de votre compréhension.

POÈTES, POÉTESSES, nous tenons à vous rappeler que l'équipe de la S.A.P.F et son président sont des membres bénévoles. Afin de conserver son indépendance, la Société des Auteurs et Poètes de la Francophonie ne reçoit aucune subvention, c'est pourquoi nous demandons à tous de fournir un effort en réglant son droit d'adhérent et sa cotisation annuelle de 20 €. Vous recevrez, une carte de membre avec un numéro définitivement attribué afin que l'association puisse vous apporter parfois son soutien comme pour les Peintres au niveau des encadrements et des plaquettes de présentation de leurs œuvres.

Site Internet : <http://www.poetes-francophonie.com>

La S.A.P.F peut **éditer** vos ouvrages, poèmes, nouvelles ou romans dans une collection de qualité. Pour tout conseil, devis ou commande, la S.A.P.F. a recours à des professionnels de l'édition, aujourd'hui à la retraite et dont les compétences sont souvent importantes dans un domaine où parfois on s'improvise un peu trop vite éditeur, sans une réelle qualification. Devis pour tous travaux d'éditions personnalisés. **VOIR SUR NOTRE SITE !**

TOUR DE FRANCE DE LA POÉSIE

Le Tour de France de la poésie, créé par le Président Olivier FURON-BAZAN, c'était au départ :

« 100 poèmes illustrés par 100 poètes contemporains » en format A4, A3 ou plus grand, comportant le texte poétique agrémenté d'une illustration qui peut être l'œuvre du poète lui-même, d'un artiste peintre ou d'un photographe. Pour l'harmonie de l'ensemble, l'encadrement est réalisé de façon uniforme pour tous. Les poèmes illustrés font l'objet d'une exposition itinérante mise à la disposition des écoles, des médiathèques et de toutes les collectivités intéressées.

Le succès a rapidement dépassé nos espérances auprès des poètes et des visiteurs qui ont pu l'apprécier à Carnac, Cabourg, Etel, Brest, etc. Actuellement dans l'Est et le Nord de la France... Il continue, et bientôt vers d'autres régions de France : deux circuits fonctionneront en même temps, avec pour chacun environ 50 œuvres.

2015 a été l'année du renouvellement et du rayonnement. En effet, plusieurs collectivités régionales proches des *Palmes Académiques* et de la *Renaissance Française* ont manifesté leur intérêt pour cette opération, qui réclame une grande organisation, comme on peut s'en douter.

Nous invitons donc tous les poètes à se mettre au travail poétique et artistique pour faire parvenir leurs œuvres, mises ensuite sous plexiglas avec cadre uniforme par un encadreur professionnel.

Frais à régler : Format A4 = 25 € / Format A3 = 35 € / Format supérieur + 50 € par chèque **à l'ordre de la SAPF**, à envoyer à l'adresse suivante :

M. Olivier FURON-BAZAN, 13 Impasse Jules Verne 56700 HENNEBONT

Tél. : 02 97 36 47 56 ou 06 62 50 68 21 – E-Mail : olivier.furon@sfr.fr

N.B. Les tableaux seront conservés par l'Association.

CONSULTEZ LE SITE DE LA SAPF !

Deux impératifs s'imposent à la SAPF et à tous les adhérents pour parvenir à une action efficace.

Consulter régulièrement le site de la SAPF :
www.poetes-francophonie.com

Ce site en perpétuelle évolution référenciera à terme les adhérents et leurs œuvres. Informatif, il est l'outil indispensable pour faire connaître la vie de notre Association. C'est aussi un lien fraternel entre les poètes et les artistes, utile pour rompre l'isolement habituel des créateurs. Il donne aussi des indications pour éditer vos œuvres et permet d'annoncer les manifestations et les événements qui nous rassemblent.

Communiquer avec le Président et le secrétariat par courriel :
sapf.francophonie@gmail.com

Le temps gagné et les frais économisés qui vont avec, permettront de porter les efforts sur la communication interne avec plus de disponibilité.